

## **REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT TUNISIA KART TROPHY 2013**

La Fédération Tunisienne de l'Automobile organise le Championnat TUNISIA KART TROPHY 2013.  
Le Championnat se compose de 5 Manches :

- 24 Mars **Manche 1** : Au circuit de Monastir
- 14 Avril **Manche 2** : Au circuit de Monastir
- 26 Mai **Manche 3** : Au circuit de Monastir
- 23 Juin **Manche 4** : Au circuit de Monastir
- 08 Septembre **Manche 5** : Au circuit de Monastir

Permis d'organisation n°03 délivré le 12 Mars 2013

### **ARTICLE 1P. ORGANISATIONS**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Slim Chaouachi	<b>03 INT DC/CS</b>	<b>Collège</b>	<b>Président du Collège</b>
Tarak Mejri	<b>04 INT DC/CS</b>		Membre du Collège
Med Charfeddine	<b>11 NT DC</b>		Membre du Collège
Med Dhafer Bassalah	<b>02 INT DC/CS</b>	<b>PC Course</b>	<b>Directeur de Course</b>
Khalil Zoghbar	<b>10 NT DC</b>		Directeur de Course Adjoint
Abdelhalim Yahyaoui	<b>14 INT CT</b>	<b>Pit</b>	Commissaire Technique
Zahra Yazidi	<b>31 NT CS</b>		Relations Concurrents

**Nota** : il pourra être porté au règlement particulier une modification de la liste des officiels qui sera notifiée aux pilotes par additifs le jour du meeting.

#### **1.2P. HORAIRES**

- 09H30 – 10H00 : Mise en place du circuit et Contrôle technique et administratif.
- 10H15 – 11H00 : Essais libres.  
11h00 – 11h15 : Briefing pilotes.
- 11H15 – 12H00 : Essais Chronométrés
  
- **12H00 – 12H55 : Déjeuner**
  
- 13H00 – 14H30 : Course d'Endurance de 90 minutes
- 14H45 – 15H00 : Podium

## ARTICLE 2P. DEROULEMENT DES ESSAIS ET DE LA COURSE

Les équipes disposeront de 90 minutes pour les essais libres et de 90 minutes pour les essais qualificatifs. Chaque équipe choisira un pilote qui aura la tâche de décrocher le meilleur chrono sur piste pour permettre à son équipe de se placer en première position sur la grille de départ de la course d'Endurance.

Dans les essais qualificatifs, le pilote choisi fera 1 tour de reconnaissance et 3 tours chronométrés d'affiler avec un départ lancé. Ainsi, la direction de course choisira le meilleur chrono des trois réalisés pour constituer la grille de départ de la course d'Endurance.

Le directeur de course fera un départ à feu ou avec le drapeau National si besoin est. L'équipe qui fera le plus grand nombre de tours durant les 90 minutes sera déclarée gagnante.

## Article 3P : RELAIS ET CHANGEMENTS :

Chaque équipe devra effectuer et obligatoirement 10 relais, et deux relais obligatoires minimum par pilote et c'est au capitaine de l'équipe de gérer cela durant les 90 minutes de la course d'endurance.

Ce relais sera effectué dans le couloir de relais devant le stand respectif et derrière la ligne blanche ou les cônes ; seulement un pilote et celui qui effectuera le changement se place dans la zone de changement.

Il est impératif de lever la main gauche avant d'entrer au stand afin d'être vu par les pilotes qui vous précèdent. Les relais seront marqués par un tampon qui sera effectués sur la main droite du pilote par un commissaire à la sortie des stands.

**NB : A l'issue de chaque course, des contrôles seront réalisés par le directeur de course. En cas de non-respect du nombre de relais fixé, l'équipe ou les équipes concernées seront disqualifiées.**

## ARTICLE 4P : ARRET DE LA COURSE :

S'il devient nécessaire d'arrêter la course un drapeau rouge sera employé sur la ligne de départ /arrivée par le directeur de course et simultanément le drapeau jaune agité sera employé dans toutes les parties du circuit.

**Suite à l'arrêt de la course :**

Si 75% de celle-ci ont été effectués la course sera déclarée accomplie et le résultat sera donné par l'ordre final à la fin du tour précédent l'arrêt (Drapeau Damier).

Si moins de 75 % ont été effectués la course sera comme annulée (Drapeau Rouge).

**NB : Tous les karts réduiront immédiatement leurs vitesses et rentrent lentement dans les paddocks, Tout dépassement est interdit.**

## Article 5P : RAVITAILLEMENT :

Chaque équipe doit faire le départ de chaque session (Essais libres, chronométrés et la course) avec le plein. Un agent sera responsable du ravitaillement de carburant durant la course dans un emplacement spécifique, et ça sera au capitaine de l'équipe de choisir le moment opportun de ravitailler selon sa stratégie durant la course.

## Article 6P : KART & ASSISTANCE :

Les Karts seront équipés de la même façon, en ce qui concerne le châssis, le moteur, et les pneus ainsi que tous leurs composants, toute modification est strictement interdite. Le choix des bougies et de la marque, ou type de pneus reste libre. Chaque équipe est responsable de son KART et de sa conformité tout au long de l'épreuve.

## Article 7P : PANNE :

En cas de panne ou de casse mécanique, l'équipage pourra utiliser un « Mulet » durant l'intervention de réparation par les mécanos, et dans le cas où le pilote revient par ses propres moyens aux paddocks.

**NB : La direction met à votre disposition 2 mulets au total (Donc premier venu premier servi)**

## ARTICLE 8P. PENALITE

Les pénalités seront signifiées par la direction de course avec le drapeau à triangle noir et blanc pour un avertissement qui ne nécessite pas un **STOP & GO**.

En cas de récidive et selon la gravité de l'infraction un drapeau noir sera utilisé avec le numéro de la voiture sanctionnée, le pilote doit impérativement faire un **STOP & GO de 10 seconde**. Le pilote dispose de 2 tours pour rentrer aux stands et avoir sa pénalité, sous peine d'exclusion définitive de la course.

Un endroit spécifique sera réservé à cet effet. La direction de course pourra exclure du meeting tous pilote dont le comportement est antisportif ou agressif. Des sanctions disciplinaires pourront aussi suivre si le collège des commissaires le décide.

Les pénalités résultent de :

- ❖ Relais ( Voir Article P3)
- ❖ Non-respect des drapeaux
- ❖ Vitesse excessive dans la zone de ravitaillement
- ❖ Conduite dangereuse ou antisportive
- ❖ Casque non attaché
- ❖ Attitude ou comportement agressifs sur la piste.
- ❖ Entrer au stand sans lever la main.
- ❖ Changement de trajectoire plus de deux fois.

## ARTICLE 9P: OBLIGATIONS DES PILOTES :

- ❖ Le respect total du présent règlement.
- ❖ Le pilote ne pourra recevoir aucune aide extérieure sur la piste pendant le déroulement de l'épreuve si ce n'est au stand .
- ❖ C'est le capitaine d'équipe qui est entièrement responsable du comportement de son équipe.
- ❖ Présence pendant tous les Briefings.
- ❖ Il est strictement interdit de contester les décisions de la direction de course immédiatement après les faits,

## Article 10P : SECURITE GENERALE :

- ❖ Chaque pilote doit se présenter avec une combinaison et un casque homologué FIA, à défaut il lui sera refusé de participer.
- ❖ Il est strictement interdit aux pilotes de conduire leur Kart dans la direction opposée à celle de la course. Pendant les divers essais et la course, un Kart qui s'arrête doit être dégagé de la piste le plus rapidement possible, si le pilote est dans l'impossibilité de le faire, il sera aidé par un commissaire de piste.
- ❖ A l'exception du pilote personne n'est autorisé à rester sur la piste.
- ❖ La présence de tous les pilotes est obligatoire pendant toute la durée du briefing sous peine de sanction, voir même une exclusion de l'épreuve . Une liste de présence sera signée durant le briefing des pilotes.

## ARTICLE 11P. PARC FERME

Après la fin de la course et durant 15 minutes les KARTS sont sous régime PARC FERME ce qui veut dire qu'ils ne doivent pas être touchés, pour permettre à la direction de course de procéder à un contrôle si besoin est.

Le directeur de course ne prononcera le résultat qu'après avoir validé le décompte des tampons du relais de chaque équipe

## ARTICLE 12P. RECLAMATION

Pour toutes réclamation verbale ou écrite, les pilotes doivent s'adresser au Commissaire Relations Concurrents dont le nom sera divulgué lors du briefing pilotes. Dans le cas d'une réclamation écrite, le plaignant doit écrire au Collège des Commissaires et déposer la somme de 50 dinars qui sera restituée au plaignant s'il a eu gain de cause, à défaut la somme versée ne sera pas restituée.

## ARTICLE 13P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile.

## ARTICLE 14P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus jusqu'au 12 Mars à l'adresse suivante : *35, Avenue de Paris 1000 Tunis*  
Montant des frais de participation : 40 dt par pilote.

## ARTICLE 15P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux KARTs disposant d'un moteur de 390 cm3 en conformité avec la fiche d'homologation du constructeur.

## ARTICLE 16P. PUBLICITE

**Publicité obligatoire :** Les deux protections latérales ainsi que les zones de numéros de la course avant et arrière doivent être exclusivement réservées à la FTA.

**Publicité facultative:** Les autres zones sont libres d'utilisation par les concurrents pour des sponsors privés.

## ARTICLE 17P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit de Karting de Monastir bénéficie d'une licence de parcours n°2 valable jusqu'au 31 décembre 2013. Il sera obligatoirement parcouru dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Pour les autres circuits, une étude est en cours pour leur homologation.

Panneau officiel d'affichage : PC course (Paddocks)

Salle de briefing : PC Course

## ARTICLE 18P. PRIX

3 coupes pour les trois premiers sur le podium.